



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assainissement

Question écrite n° 75894

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la gestion directe des services d'eau et d'assainissement. Le rapport de la Cour des comptes, publié en février 2015, recommande de « préciser, dans les conventions de délégation de service public à venir et en cours, le statut des biens confiés au délégataire, et de ceux indispensables à la continuité du service public, en particulier les systèmes d'information ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement soutient cette proposition. Il est effectivement important que soient précisés dans les contrats de concession de service public les biens ayant vocation à revenir gratuitement à la personne publique délégante en fin de contrat, c'est-à-dire les biens dits « de retour », et de les différencier des biens dits « de reprise » qui peuvent éventuellement être rachetés par la personne publique pour les besoins du service. Dans l'intérêt de la liberté de choix de la collectivité en fin de contrat, il est préférable que les biens nécessaires à l'exécution du service soient des biens « de retour ». Dans tous les cas, cet inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé est tenu à jour dans le rapport annuel du concessionnaire, qui permet également, pendant l'exécution du contrat, de suivre la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75894

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1882

Réponse publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7986